

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1906

1^{er} août 2012

SOMMAIRE

Actadia S.à r.l.	91483	Kiggen Chauffages Sanitaires S.à.r.l.	91483
Advent Stoco Holding S.à. r.l.	91468	Lemans S.à r.l.	91483
Advent Stoco Investment S.à. r.l.	91471	Les Trois Effe S.A.	91483
A.T.U. MEP Trust S.à r.l.	91442	Lexano Investholding S.à r.l.	91484
CP Machinery Limited S.à r.l.	91465	Los Rincones S.A.	91484
FACT Security S.à r.l.	91480	Luxadis S.à r.l.	91483
Falco Investments S.A.	91485	Luxcellence Management Company S.A.	91479
Foodco Debt S.à r.l.	91475	Luxeco S.A.	91484
Industrial Re S.A.	91470	Luxeor Information S.E.C.S.	91488
InfraRev Holding	91470	Luxglobal Trust Services S.A.	91488
Innobike S.A.	91473	Luxroom Sarl	91488
Intal Invest S.A.	91470	MGP Quantum II S.à r.l.	91455
Integra	91473	MGP Quantum S.à r.l.	91455
In Tempo by Luc Leroi	91468	Molson Coors Lux 2	91482
Interact Climate Change Facility S.A.	91470	M.R.I. Investments S.A.	91488
International Business Machines of Bel- gium	91473	Nice Living	91474
Invest 2000 S.A.	91473	NIC Netherlands Investment Corp GmbH	91470
ION International S.à r.l.	91474	OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l.	91475
IP Network International S.A.	91474	OCM Luxembourg Stilo Investment S.à r.l.	91484
Irama S.A.	91474	Partners Group (Luxembourg) S.à r.l. ...	91473
Jado S.à r.l.	91475	Protec MBV S.à.r.l.	91488
Jalynn Holding S.A.	91475	Quifel International Group S.A.	91484
JblT S.à r.l.	91474	Thomson Reuters Finance S.A.	91460
Jefferson Investholding S.A.	91475	TR International Holdings S.à r.l.	91460
Jokeras Europe S.A.	91482		
Kabros S.A.	91483		
Kg S.A.	91482		

A.T.U. MEP Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.793.

—
VERSCHMELZUNGSPLAN

A.T.U. Auto-Teile-Unger Mitarbeiterbeteiligungs GmbH

D-92637 Weiden i. d. OPf.

Share capital: EUR 25,000

HRB Weiden i. d. OPf. 2918

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of the month of July,

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) A.T.U. MEP Trust S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 169.793 ("A.T.U. MEP Trust S.à r.l.").

A.T.U. MEP Trust S.à r.l. is represented by Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 19 July 2012; and

2) A.T.U. Auto-Teile-Unger Mitarbeiterbeteiligungs GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (limited liability company), incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at D-92637 Weiden i. d. OPf, registered with the commercial register of the local court in Weiden i. d. OPf. under number 2918 ("ATU MAB GmbH").

ATU MAB GmbH is represented by is represented by Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 19 July 2012.

Each of the above proxies shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

The appearing parties represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state the following.

A.T.U. MEP Trust S.à r.l. intends to merge with and to absorb its wholly owned subsidiary ATU MAB GmbH in accordance with articles 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Luxembourg Law") and sections 122a and seq. of the German Law on Transformations (Umwandlungsgesetz) (the "German Law").

The managers of each A.T.U. MEP Trust S.à r.l. and ATU MAB GmbH unanimously approved the following terms and conditions of the cross border merger by way of absorption of ATU MAB GmbH.

The common merger proposal reads as follows:

1. The merging companies.

1.1 Absorbing company

Name:	A.T.U. MEP Trust S.à r.l. ("Absorbing Company")
Legal form:	société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg
Register and registration number:	Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), number: B 169.793
Registered office:	61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg
Corporate object:	article 2 of the articles of incorporation dated 1 st June 2012

"The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part

of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Share capital: EUR 12,500

1.2 Absorbed company

Name:	A.T.U. Auto-Teile-Unger Mitarbeiterbeteiligungs GmbH ("Absorbed Company" together with the Absorbing Company being collectively referred to as the "Merging Companies")
Legal form:	Gesellschaft mit beschränkter Haftung (limited liability company) incorporated under the laws of Germany
Register and registration number:	The commercial register of the local court in Weiden i. d. OPf. under number 2918
Registered office:	D-92637 Weiden i. d. OPf.
Corporate object:	§ 2 of the articles of association dated 14 March 2005

"(1) Gegenstand des Unternehmens ist die Verwaltung von Vermögen und die Beteiligung an anderen Unternehmen, insbesondere das Halten einer Beteiligung an der A.T.U. Auto-Teile-Unger Holding GmbH im Rahmen von Mitarbeiterbeteiligungsprogrammen.

(2) Die Gesellschaft ist zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die den Gegenstand des Unternehmens unmittelbar oder mittelbar zu fördern geeignet sind. Sie kann Zweigniederlassungen errichten, sich an gleichartigen oder ähnlichen Unternehmen beteiligen, solche Unternehmen erwerben oder gründen sowie Unternehmensverträge abschliessen."

Share capital: EUR 25,000

Upon completion of the merger, the name, registered office and legal form of the Absorbing Company shall remain identical.

2. General information. As the Absorbing Company is the sole owner of 100% of the shares in the Absorbed Company, the merger shall be carried out in the manner provided for in Article 2(2)(c) of the Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of Ministers of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies and pursuant to Secs. 122a et seq. of the German Law on Transformations (Umwandlungsgesetz) (merger by absorption of a wholly-owned subsidiary) and articles 278 et seq. of the Luxembourg Law.

In accordance with article 278 of the Luxembourg Law as well as the provisions of the German Law, if the acquiring company holds all the shares, corporate units and all other securities conferring voting rights in the absorbed company, the latter transfer all of their assets and liabilities to the acquiring company at the moment of its dissolution without liquidation.

The Absorbing Company being the sole owner of 100% of the shares in the Absorbed Company, no shares will be issued in compensation for the above transfer of assets and liabilities, nor will any monies be transferred to the Absorbed Company.

3. Date from which the transactions of the merging companies will be treated for accounting purposes as being those of the company resulting from the cross border merger / Date on which all the accounting books of the Absorbed Company will be closed. As from 1st January 2012, the transactions of the Absorbed Company will be treated for accounting purposes as being those of the Absorbing Company.

As of the Effective Date, stipulated under clause 12 below, all the accounting books of the Absorbed Company will be closed.

4. Ratio applicable to the exchange of other securities. As the Absorbing Company is the sole owner of 100% of the shares in the Absorbed Company and as there are no other holders of any securities in the Absorbed Company, the ratio applicable to the exchange of such shares or securities is not required to be established and no cash payment shall be made.

5. Rights conferred by the acquiring company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares or corporate units, or the measures proposed concerning them / Other conditions regarding the allotment of shares or other securities in the acquiring company. No holder of shares or other securities in the Absorbing

Company or in the Absorbed Company has special rights attached to the shares or the securities, therefore no special right will be granted to the Absorbing Company or holders of other securities of the Absorbed Company.

Other conditions regarding the allotment of shares or other securities in the Absorbing Company - not applicable.

6. Date from which the holding of other securities will entitle a share in profits of the Absorbing Company and any special conditions regarding acquisition or exercise of this right. There are no holders of any securities in the Absorbed Company which entitle the holders to share in profits of the Absorbing Company (other than the shares in the share capital) and there are no special conditions regarding acquisition or exercise of rights to share in profits in the Absorbing Company.

7. Any special advantage granted to the independent experts, to the administrative, Management, Supervisory or control bodies of the merging companies. The members of the board of managers of the Merging Companies as referred to in article 261(2)(g) of the Luxembourg Law and in Sec. 122a para. 2 no. 8 of the German Law will receive no special benefits upon completion of the merger.

The common merger proposal is not subject to examination by the independent experts; no special advantage will be granted to the independent experts.

8. Likely consequences for the employment. Not applicable. Indeed, neither the Absorbing Company nor the Absorbed Company have employees.

9. Employees' participation rights in the merging companies.

Not applicable.

Neither article L.426-13 nor article L.426-14 of the Luxembourg Labour Code shall apply to the cross border merger.

10. Dates of the merging companies' accounts used to establish the conditions of the merger. The conditions for the merger have been determined on the basis of the annual accounts dated as of 31 December 2011 for the Absorbed Company, attached as Schedule 1.

11. Information on the evaluation of the assets and Liabilities which are transferred to the acquiring company. The assets and liabilities of the Absorbed Company have been valued up by the management board of the Absorbed Company itself.

Methodology

The Absorbed Company used the book value method to value the assets.

12. Date of the cross border merger. The cross border merger shall take effect and shall be effective against third parties from the date of publication in the Memorial of the general meeting of the Absorbing Company which decides on the merger (the "Effective Date") (being understood that this date must after that the verifications referred to in article 271 of the Luxembourg law have been made by the notary).

From an accounting point of view and as stipulated under clause 3 above, the cross border merger shall take effect on 1st January 2012.

13. Effect of the cross border merger. According to article 274 of the Luxembourg Law, the cross border merger shall automatically result in the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

The Absorbed Company shall ipso jure cease to exist as of the Effective Date of the merger and all its shares held by the Absorbing Company shall be cancelled by way of merger.

14. Creditors protection. As a result of the merger, the Absorbing Company shall support all the liabilities of the Absorbed Company as from the Effective Date.

As a consequence and in compliance with article 268 of the Luxembourg Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims antedate the date of publication of the deeds recording the merger provided for by article 273 of the Luxembourg Law, are entitled to apply for adequate safeguards within two months after that publication to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the Luxembourg-city district and sitting as in urgency matters, where the cross border merger would make such protection necessary. The president of the court shall reject the application if the creditor is already in possession of adequate safeguards or if such safeguards are unnecessary, having regard to the assets and liabilities of the company after the merger.

Further information on the creditors protection applicable to the creditors of the relevant Merging Company can be obtained free of charge at the registered office of each Merging Company.

15. Miscellaneous. For the purpose of the fulfilment of the publication formalities provided by (i) article 262 a) and b) of the Luxembourg Law, please refer to clause 1.1 and 1.2 above, and (ii) article 262 c) of the Luxembourg Law, please refer to clause 14 above.

16. Articles of association of the Absorbing Company. The articles of association of the Absorbing Company, a copy of which is attached as Schedule 2 will not be subject to any amendments in connection with the contemplated merger.

17. Documents. In accordance with article 267 of the Luxembourg Law, the following documents shall be kept at the disposal of the shareholders of each Merging Companies at the registered office of both companies at least one month before the holding of the general meeting called to decide on the common draft terms of merger:

- (i) the common draft terms of merger;
- (ii) the annual accounts and the report (including the reports of the management bodies) of Merging Companies for the last three financial years, with an opinion and report of an auditor, if such opinion and report were prepared;
- (iii) the detailed written reports of the management bodies of the Merging Companies referred to in article 265 of the Luxembourg Law.

Election of domicile

For the execution of the present deed, the undersigned elect as domicile the registered office of the Absorbing Company.

Statement

In accordance with the provisions of article 261 and seq. of the Luxembourg Law the undersigned notary declares to certify the lawfulness of the present merger proposal.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a German translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English version and the German version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzwölf, am neunzehnten Tag des Monats Juli,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Erschienen:

1) A.T.U. MEP Trust S.à r.l., eine nach luxemburgischen Recht gegründete und bestehende société à responsabilité limitée mit Sitz in 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxemburg, die beim Handelsregister Luxemburgs (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B. 169.793 ("A.T.U. MEP Trust S.à r.l.").

A.T.U. MEP Trust S.à r.l. wird vertreten durch Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, bevollmächtigt durch eine Vollmacht vom 19. Juli 2012; und

2) A.T.U. Auto-Teile-Unger Mitarbeiterbeteiligungs GmbH, eine nach deutschem Recht gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in D-92637 Weiden i. d. OPf, die beim Handelsregister des Amtsgerichts Weiden i. d. OPf. unter der Nummer HRB 2918 eingetragen ist ("ATU MAB GmbH").

ATU MAB GmbH wird vertreten durch Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, bevollmächtigt durch eine Vollmacht vom 19. Juli 2012.

Jede der o.g. Vollmachten werden dieser Urkunde beigelegt und mit ihr registriert.

Sodann stellen die erschienenen Parteien, wie oben genannt, fest und ersuchen den unterzeichnenden Notar wie folgt zu beurkunden.

A.T.U. MEP Trust S.à r.l. beabsichtigt, mit ihrer von ihr alleinig gehaltene Tochtergesellschaft zu verschmelzen und diese im Einklang mit den Vorschriften der Artikel 278 ff. des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweiligen Fassung (das „Luxemburger Gesetz“) und §§ 122a ff. des deutschen Umwandlungsgesetzes (das „Deutsche Gesetz“) zu übernehmen.

Die Geschäftsführer der A.T.U. MEP Trust S.à r.l. und der ATU MAB GmbH haben einstimmig folgenden Verschmelzungsplan der grenzenübergreifenden Verschmelzung durch Übernahme der ATU MAB GmbH beschlossen.

Der Verschmelzungsplan lautet wie folgt:

1. Die fusionierenden Gesellschaften.

1.1 Die übernehmende Gesellschaft

Name:	A.T.U. MEP Trust S.à r.l. ("Übernehmende Gesellschaft")
Rechtsform:	société à responsabilité limitée gegründet unter luxemburgischen Recht
Handelsregister und Registernummer:	Handelsregister Luxemburgs (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) Nummer: B 169.793
Gesellschaftssitz:	61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxemburg
Gesellschaftszweck:	Artikel 2 der Satzung vom 1. Juni 2012

„Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen jeder Art, an Luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, Unternehmen, Kapitalanlagen oder Vermögenswerte, Akquisition durch Erwerb, die Verfügung durch Übertragung, Tausch oder auf andere Weise von Aktien, Rentenpapieren/Werten, Schuldscheinen, Schuldscheinforderungen, Darlehen, Darlehensanteile, Einlagezertifikate oder Wertpapiere jeder anderen Weise oder Finanzinstrumente oder Vermögen jeder Art und das Eigentum, die Verwaltung, die Entwicklung und die Geschäftsleitung seines Portfolios.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung, und Aufsicht verschiedener Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen und kann in Anlagen jeglicher Art und auf jegliche Weise investieren. Die Gesellschaft kann ebenfalls Anteile in Personengesellschaften besitzen und ihre Geschäfte durch Zweigstellen oder Niederlassungen in Luxemburg oder im Ausland ausführen.

Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, sowie durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Einlagezertifikate, Schuldscheinverordnungen, Rentenpapiere/Werte sowie jegliche Art von Schuldtitel und Anteilswerte ausgeben.

Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt, die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten, oder aus der Emission von Anteils- oder Schuldwertpapieren jeglicher Art an ihre Tochtergesellschaften angegliederte Gesellschaft und jede andere Gesellschaft oder juristische Person, die sie für geeignet erachtet, verleihen.

Die Gesellschaft kann zu Gunsten Dritter in Bezug auf ihr gesamtes Vermögen oder einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften und Unternehmen, an denen die Gesellschaft Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft Unterstützungen jeglicher Art bewilligen für Firmen, Unternehmen und andere Gesellschaften, an welchen die Gesellschaft Anteil hat oder welche Teil der Gruppe sind zu welcher die Gesellschaft gehört, aber auch jeder Anderen Gesellschaft soweit es die Gesellschaft oder juristische Person als dienlich erachtet. Außerdem kann die Gesellschaft jegliche Art Kontroll- und Aufsichtsarbeiten wahrnehmen und alle Arten von Vorgängen ausführen, soweit sie es für dienlich hält, um ihre Ziele zu bewältigen und auszurichten.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen jegliche Art von Mechanismen und Instrumente in Bezug auf oder in Verbindung mit jede ihrer Investitionen für eine effizientere Verwaltung verwenden, einschließlich, aber nicht ausschließlich, Mechanismen und Instrumente, die dazu dienen, die Gesellschaft gegen Kredit-, Währungswechsel- und Zinsratenrisiken sowie andere Risiken zu schützen.

Schlussendlich kann die Gesellschaft alle Handlungen kommerzieller, technischer, finanzieller Art und andere Vorgänge vornehmen, soweit Sie direkt oder indirekt mit dem Aufgabenbereich der Firma verbunden sind und die Bewältigung ihrer Ziele/Aufgaben erleichtert."

Gesellschaftskapital: EUR 12.500

1.2 Die übertragende Gesellschaft

Name: A.T.U. Auto-Teile-Unger Mitarbeiterbeteiligungs GmbH ("Übertragende Gesellschaft" und zusammen mit der Übernehmenden Gesellschaft die "Fusionierenden Gesellschaften")

Rechtsform: Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter deutschem Recht

Handelsregister und
Registernummer: Handelsregister des Amtsgerichts Weiden i. d. OPf. unter der Nummer HRB 2918

Gesellschaftssitz: D-92637 Weiden i. d. OPf.

Gesellschaftszweck: § 2 der Satzung vom 14. März 2005

"(1) Gegenstand des Unternehmens ist die Verwaltung von Vermögen und die Beteiligung an anderen Unternehmen, insbesondere das Halten einer Beteiligung an der A.T.U. Auto-Teile-Unger Holding GmbH im Rahmen von Mitarbeiterbeteiligungsprogrammen.

(2) Die Gesellschaft ist zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die den Gegenstand des Unternehmens unmittelbar oder mittelbar zu fördern geeignet sind. Sie kann Zweigniederlassungen errichten, sich an gleichartigen oder ähnlichen Unternehmen beteiligen, solche Unternehmen erwerben oder gründen sowie Unternehmensverträge abschließen."

Gesellschaftskapital: EUR 25.000

Infolge der Verschmelzung werden der Name, der Gesellschaftssitz und die Rechtsform der Übernehmenden Gesellschaft unverändert verbleiben.

2. Allgemeine Informationen. Da die Übernehmende Gesellschaft die alleinige Gesellschafterin der Übertragenden Gesellschaft ist und all ihre Anteile hält, wird die Verschmelzung gemäß der Vorschriften des Artikel 2(2)(c) der Richtlinie 2005/56/EG des Europäischen Parlaments und des Rates vom 26. Oktober 2005 über die Verschmelzung von Kapitalgesellschaften aus verschiedenen Mitgliedstaaten, §§ 122a ff. des Deutschen Gesetzes und Artikel 278 ff. des Luxemburgischen Gesetzes.

Die Verschmelzung erfolgt gemäß Artikel 278 des Luxemburgischen Gesetzes sowie den Vorschriften des Deutschen Gesetzes durch die Übertragung des Aktiv- und Passivvermögens an die Übernehmende Gesellschaft im Moment der

Auflösung ohne Liquidierung der Übertragenden Gesellschaft, solange die Übernehmende Gesellschaft alle Anteile sowie alle weiteren Wertpapiere, die ein Stimmrecht in der Übertragenden Gesellschaft verleihen, hält.

Da die Übernehmende Gesellschaft die alleinige Gesellschafterin der Übertragenden Gesellschaft ist, erfolgt die Verschmelzung ohne Ausgabe Anteilen als Gegenleistung der Übertragung des Aktiv- und Passivvermögens noch wird irgendeine andere Art einer monetären Gegenleistung an die Übertragenden Gesellschaft erbracht.

3. Verschmelzungstichtag / Stichtag der Bilanzen. Vom 01. Januar 2012 an gelten alle Handlungen und Geschäfte der Übertragenden Gesellschaft als für Rechnung der Übernehmenden Gesellschaft vorgenommen.

Vom Verschmelzungstichtag (wie in Klausel 12 hiernach festgesetzt) an werden alle Bücher der Übertragenden Gesellschaft geschlossen.

4. Umtauschverhältnis der Anteile und anderer Wertpapiere. Da die Übernehmende Gesellschaft alleinige Inhaberin der 100% der Anteile der Übertragenden Gesellschaft ist und keine weiteren Inhaber irgendwelcher Wertpapiere der Übertragenden Gesellschaft bestehen, ist ein Umtauschverhältnis dieser Anteile oder Wertpapiere hier nicht festzulegen und ein Barzahlung nicht zu leisten.

5. Besondere Rechte und Vorteile. Besondere Rechte einzelner Anteilshaber der am Verschmelzungsvorgang beteiligten Gesellschaften oder einzelner Inhaber anderer Wertpapiere werden nicht gewährt und sind daher nicht auszugleichen. Es sind auch keine besonderen Maßnahmen für diese Personen vorgeschlagen oder vorgesehen.

6. Stichtag, an dem das Halten von anderen Wertpapieren zur Beteiligung an Gewinnen der Übernehmenden Gesellschaft berechtigt und besondere Bedingungen bezüglich der Übernahme oder Ausübung von solchen Rechten. Inhaber jeglicher Art von Wertpapieren der Übertragenden Gesellschaft, welche diesen eine Berechtigung zu Anteilen an Gewinnen der Übernehmenden Gesellschaft (d.h. andere Anteile als solche am Gesellschaftskapital) verleihen, gibt es nicht und es bestehen keine besonderen Bedingungen bezüglich der Übernahme oder Ausübung von Rechten an solchen Anteilen an der Übernehmenden Gesellschaft.

7. Gewährung von besonderen Vorteilen an unabhängige Sachverständige, Mitglieder eines Verwaltungs-, Leitungs-, Aufsichts- oder Kontrollorgans der Fusionierenden Gesellschaften. Den Geschäftsführern der Fusionierenden Gesellschaften i.S.v. Artikel 261(2)(g) des Luxemburgischen Gesetzes und § 122a Abs. 2 Nr. 8 des Deutschen Gesetzes werden keine besonderen Vorteile nach Durchführung der Verschmelzung gewährt.

Der Verschmelzungsplan ist nicht Gegenstand einer Prüfung durch unabhängige Sachverständige und keine besonderen Vorteile werden solchen unabhängigen Sachverständigen gewährt.

8. Mögliche Folgen für Arbeitnehmer. Nicht anwendbar. Weder die Übernehmende Gesellschaft noch die Übertragende Gesellschaft beschäftigen Arbeitnehmer.

9. Beteiligung der Arbeitnehmer an Rechten in den Fusionierenden Gesellschaften.

Nicht anwendbar.

Weder Artikel L.426-13 noch Artikel L.426-14 des luxemburgischen Arbeitsgesetzbuches (code du travail) wenden sich auf grenzübergreifende Verschmelzungen an.

10. Stichtag der Bilanzen der Fusionierenden Gesellschaften. Der Verschmelzung wird die Bilanz der Übertragenden Gesellschaft zum 31. Dezember 2011 (als Anlage 1 hier beigefügt) als Schlussbilanz zugrunde gelegt.

11. Angaben zur Bewertung des zu übertragenden Aktiv- und Passivvermögens. Die Bewertung des Aktiv- und Passivvermögens der Übertragenden Gesellschaft ist durch die Geschäftsführung der Übertragenden Gesellschaft erfolgt.

Methodik

Die Übertragung des Vermögens der Übertragenden Gesellschaft erfolgt zu Buchwerten.

12. Verschmelzungstichtag. Die grenzübergreifende Verschmelzung erfolgt mit Wirkung gegenüber Dritte zum Tag der Veröffentlichung im Mémorial des Gesellschafterbeschlusses der Übernehmenden Gesellschaft über die Verschmelzung (der „Verschmelzungstichtag“) (d.h. der Verschmelzungstag, jedoch nach der Überprüfung der Einhaltung der Vorschriften durch den Notar i.S.v. Artikel 271 des Luxemburgischen Gesetzes).

Wie in o.g. Klausel 3 bestimmt, gelten alle Handlungen und Geschäfte der Übertragenden Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2012 als für Rechnung der Übernehmenden Gesellschaft vorgenommen

13. Wirkung der grenzübergreifenden Verschmelzung. Gemäß Artikel 274 des Luxemburgischen Gesetzes hat die grenzübergreifende Verschmelzung von Amts wegen die Übertragung des gesamten Aktiv- und Passivvermögens der Übertragenden Gesellschaft an die Übernehmende Gesellschaft zur Folge.

Die Übertragende Gesellschaft hört mit Wirkung zum Verschmelzungstichtag ipso iure auf zu bestehen und ihre gesamten von der Übernehmenden Gesellschaft gehaltenen Anteile werden durch die Verschmelzung annulliert.

14. Gläubigerschutz. Aufgrund der Verschmelzung wird die Übernehmende Gesellschaft das gesamte Passivvermögen der Übertragenden Gesellschaft mit Wirkung zum Verschmelzungstichtag übernehmen.

Als Folge von und gemäß der Vorschriften des Artikel 268 des Luxemburgischen Gesetzes sind die Gläubiger der Fusionierenden Gesellschaften, deren Ansprüche der Urkundenveröffentlichung hinsichtlich der Feststellung der Verschmelzung i.S.v. Artikel 273 des Luxemburgischen Gesetzes vorausgehen, berechtigt, im Falle, Schutzmaßnahmen seien bei dieser grenzübergreifenden Verschmelzung notwendig, entsprechende Maßnahmen in einem Eilverfahren innerhalb von zwei Monaten nach dieser Veröffentlichung beim Vorsitzenden Richter des Tribunal d'arrondissement der Stadt Luxemburg für Handelssachen (juge des référés du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale) zu beantragen. Steht der Gläubiger bereits unter einem entsprechend angemessenen Schutz oder sind solche Schutzmaßnahmen im Hinblick auf das Aktiv- und Passivvermögen der Gesellschaft nicht notwendig, wird dieser Richter einem solchen Antrag nicht stattgeben

Weitere Informationen in Bezug auf einen solchen Gläubigerschutz sind am Gesellschaftssitz einer jeden Fusionierenden Gesellschaft erhältlich.

15. Sonstiges. Für die Erfüllung der Veröffentlichungsmodalitäten (i) gemäß Artikel 262 a) und b) des Luxemburgischen Gesetzes sind o.g. Klauseln 1.1 und 1.2, und gemäß Artikel 262 c) des Luxemburgischen Gesetzes ist o.g. Klausel 14 anwendbar.

16. Satzung der Übernehmenden Gesellschaft. Die Verschmelzung erfolgt ohne Änderung der Satzung der Übernehmenden Gesellschaft, die als Kopie hier als Anlage 2 beigefügt ist.

17. Dokumente. Gemäß Artikel 267 des Luxemburgischen Gesetzes sind folgende Dokumente den Gesellschaftern jeder Fusionierenden Gesellschaft am Gesellschaftssitz einer jeden Fusionierenden Gesellschaft für einen Zeitraum von einem Monat vor dem Gesellschafterbeschluss über den Verschmelzungsplan zur Verfügung zu stellen:

- (i) Verschmelzungsplan;
- (ii) Jahresabschlüsse und entsprechende Berichte (einschließlich Geschäftsführerberichte) der Fusionierenden Gesellschaften der letzten drei Geschäftsjahre mit einen Sachverständigenbericht (falls vorhanden);
- (iii) Detaillierte Geschäftsführerberichte der Fusionierenden Gesellschaften gemäß Artikel 265 des Luxemburgischen Gesetzes.

Wahl einer Zustellungsanschrift

Mit Bezug auf diese Urkunde wählt die Übertragende Gesellschaft als Zustellungsanschrift den Gesellschaftssitz der Übernehmenden Gesellschaft.

Stellungnahme

Der unterzeichnende Notar bestätigt hiermit die Gesetzmäßigkeit des vorliegenden Verschmelzungsplans gemäß Artikel 261 ff. des Luxemburgischen Gesetzes.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der Englisch spricht und versteht, nimmt zur Kenntnis, dass auf Antrag der hier erschienenen Parteien die vorliegende Urkunde in Englisch gefolgt von einer deutschen Übersetzung verfasst wurde, wobei im Falle von Abweichungen zwischen der in Englisch verfassten Urkunde und der deutschen Übersetzung die englische Version maßgebend ist.

Woraufhin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nach Vorlesung der Urkunde hat die dem Notar beim Vor- und Familiennamen, Personenstand und Wohnort bekannt erschienene Partei zusammen mit dem beurkundenden Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. DJAZAYERI und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34641. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Folgt die Anlage 2:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "A.T.U. MEP Trust S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives

of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st July of each year and ends on 30th June of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30th June 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Suit la traduction française du texte qui précède

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «A.T.U. MEP Trust S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12,500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle

assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 30 juin.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Gezeichnet: A. DJAZAYERI und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34641. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - zum Zwecke der Hinterlegung beim Gesellschafts- und Handelsregister erteilt durch Maître Carlo WERSANDT, Notar in Luxemburg, in Ersetzung von Maître Henri HELLINCKX, Notar in Luxemburg.

Luxemburg, den 27. Juli 2012.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2012095768/712.

(120132011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

MGP Quantum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 144.990.

MGP Quantum II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 145.597.

—
PROJET DE FUSION

In the year two thousand and twelve on the eighteenth day of July.

Before us Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

1. "MGP QUANTUM S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2 - 8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144990, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen on 19 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 627 of 23 March 2009 (the "Absorbing Company"),

here represented by Mrs Delloula AOUINTI, residing in Luxembourg, acting as the representative of the managers of the Absorbing Company pursuant to a power of attorney given under private seal in Luxembourg on July 18th 2012,
and

2. "MGP QUANTUM II S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2 - 8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145597, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen on 24 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 858 of 22 April 2009 (the "Absorbed Company"),

here represented by Mrs Delloula AOUINTI, residing in Luxembourg, acting as the representative of the managers of the Absorbed Company pursuant to a power of attorney given under private seal in Luxembourg on July 18th 2012,

Copies of the powers of attorney, having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as above stated, asked the notary to record the joint merger plan prepared by the board of managers of the Absorbing Company and the board of managers of the Absorbed Company, which merger plan is as follows:

TERMS OF MERGER BETWEEN THE ABSORBING COMPANY AND ABSORBED COMPANY

(together the "Merging Companies")

1. Description of the Merging Companies. The Absorbing Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2 - 8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144990, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen on 19 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 627 of 23 March 2009.

The Absorbed Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2 -8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145597, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen on 24 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 858 of 22 April 2009.

2. Ownership of Corporate Units. The Absorbing Company has a fully paid corporate capital of EUR12.500,00.- represented by five hundred (500) parts of twenty five Euros (EUR 25.-) each.

The Absorbed Company has a fully paid corporate capital of EUR12.500,00.- represented by five hundred (500) parts of twenty five Euros (EUR 25.-) each.

The Merging Companies hereto acknowledge that the Absorbing Company owns all of the issued shares and related voting rights of the Absorbed Company.

3. Merger Terms - Effectiveness. The Absorbed Company shall merge into the Absorbing Company by way of a simplified vertical merger procedure in accordance with (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies, as

amended (the "Luxembourg Company Law"), in particular Articles 278 to 280 thereof providing for the acquisition by the Absorbing Company holding 100% of the share capital, corporate units and securities conferring voting rights of all the assets and all the liabilities of the Absorbed Company, and (ii) the terms and conditions included in this Merger Plan ((i) and (ii), collectively, the "Merger Terms & Conditions").

The Merger shall take effect among the Merging Companies one month and one day after the date of the publication in accordance with Article 9 of the Luxembourg Company Law of this notarial deed recording the present Merger Plan (the "Effective Date"). The Merger shall have no effect vis-à-vis third parties until the day after publication in accordance with Article 9 of the Luxembourg Company Law of the notarial certificate required under Article 273 (1) of the Luxembourg Company Law (the "Publication Date").

4. Legal consequences of the Merger. Upon the effectiveness of the Merger, all the assets and all the liabilities of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company by operation of law (transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif), the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

The creditors of the Absorbed Company shall become the creditors of the Absorbing Company. The Absorbing Company shall carry out all the agreements and obligations of any kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date.

As required by law or where deemed necessary or useful, any appropriate transfer instrument shall be executed by the Merging Companies to perfect the transfer of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

All constitutional documents and registers of shares or other instruments of the Absorbed Company, any partners' agreement relating to the Absorbed Company, as well as all corporate resolutions and financial statements (plus annexes and reports) of the Absorbed Company, shall be transferred and kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by Luxembourg laws. All other corporate documents, files and records (in particular all agreements entered into by the Absorbed Company) shall remain at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, provided that appropriate access to said documentation and information is guaranteed to the Absorbing Company at any time.

5. No consideration for the transfer of all the assets and all the liabilities of the Absorbed Company. Since the Absorbed Company is wholly owned by the Absorbing Company, there will be no issue of new shares by the Absorbing Company in exchange for all the assets and all the liabilities transferred by the Absorbed Company.

6. Reference date for accounting purposes. The Merger is implemented with accounting effect from 1 October 2012 (the "Accounting Date"), from which date the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

The Absorbing Company shall thus include in its accounting books all assets and liabilities of the Absorbed Company for their value as stated in the books of the Absorbed Company as at 1 October 2012, and all current accounting year profits and/or losses of the Absorbed Company from the Effective Date shall be accounted as profits and/or losses of the Absorbing Company.

7. Employment. The Merging Companies declare that neither the Absorbing Company nor the Absorbed Company have any employees. The Merger will accordingly not have any consequences for employees of the Merging Companies.

8. No special rights in the Absorbing Company - Creditors' rights. There are no persons or entities that hold special rights in the Merging Companies.

Creditors of the Merging Companies are informed that under the Luxembourg Company Law they are entitled to petition the competent Luxembourg tribunal (tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale) to order that security be constituted in their favour if the Merger reduces the value of the existing security granted in their favour before the Merger is completed within a period of two months after the Merger is completed.

Creditors concerned by the Merger and having questions pertaining to the Merger and their claims may address such questions in writing to the following address:

MGP Quantum S.à r.l.
Attn.: Delloula Aouinti
2-8 avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg

At the above address, creditors may obtain, upon written request and free of charge, all necessary information and documentation pertaining to the Merger.

9. No Special Advantages. No special advantages were or shall be granted in connection with the Merger to the members of the management boards, any statutory or independent auditor of the Merging Companies, or any other experts or advisers of the Merging Companies.

10. Tax. From the Effective Date, the Absorbing Company will pay all taxes, contributions, duties and assessments, whether ordinary or extraordinary, due or may become due with respect to the assets of the Absorbed Company.

11. No partner approval necessary for completion of the Merger. The Merger does not need to be approved by the general meeting of partners of the Merging Companies in accordance with Article 279 of the Luxembourg Company Law, if the following conditions are fulfilled:

- the publication of the Merger Plan provided for in Article 262 of the Luxembourg Company Law is made regarding the Absorbing Company and the Absorbed Company at least one (1) month before the Merger takes effect between the Merging Companies;
- all the partners of the Absorbing Company are entitled to inspect the documents specified in Article 267, paragraph 1) a), b) and c) of the Luxembourg Company Law and listed in Section 10 here below, and may obtain a copy thereof upon request and free of charge, at least one (1) month before the Merger takes effect between the Merging Companies, at the registered office of the Absorbing Company; and
- one (1) or more of the partners of the Absorbing Company holding at least 5% of the shares in the subscribed capital are entitled, at least one (1) month before the Merger takes effect between the Merging Companies, to require that a general meeting of partners of the Absorbing Company be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one (1) month of any request for such meeting to be held.

12. Documents available at the registered office of each of the Merging Companies. The following documents are available at the registered offices of each of the Merging Companies:

- this Merger Plan;
 - the annual financial statements of each of the Merging Companies for the last three accounting years; and
 - interim financial statements of the Absorbed Company as of May 31, 2012 and interim financial statements of the Absorbing Company as of May 31, 2012.
- Partners of the Merging Companies may obtain, upon request and free of charge, copies of these documents pertaining to the Merger.

Expenses

The expenses, costs, remunerations in any form whatsoever, which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euros (900.-EUR).

Declaration

After having been informed by the undersigned notary accordingly, the appearing party, represented as above mentioned, declares to acknowledge that the Merger shall be effected according to the rules on simplified merger set forth in articles 278 to 280 of the Luxembourg Company Law.

The undersigned notary, according to article 271 of the Company Law, hereby certifies the existence and legality of the Merger Terms and Conditions.

Whereof, the present Notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Follows the french translation:

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, grand-duché de Luxembourg

Ont comparu:

1. «MGP QUANTUM S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144990, constituée par acte notarié de Maître Paul Bettingen le 19 février 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 627 du 23 mars 2009, (ci-après dénommée la «Société Absorbante»),

représentée par Mme Delloula AOUINTI, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire des gérants de la Société Absorbante suite à une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 juillet 2012,

et

2. «MGP QUANTUM II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145597, constituée par acte notarié de Maître Paul Bettingen le 24 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 858 du 22 avril 2009, (ci-après dénommée la «Société Absorbée»),

représentée par Mme Delloula AOUINTI, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire des gérants de la Société Absorbante suite à une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 juillet 2012,

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire d'acter le projet de fusion suivant adopté par résolutions des gérants de la Société Absorbante et les gérants de la Société Absorbée:

CONDITIONS DE LA FUSION ENTRE LA SOCIETE ABSORBANTE ET LA SOCIETE ABSORBEE

(ensemble, les «Sociétés Fusionnantes»)

1. Description des Sociétés Fusionnantes. La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144990, constituée par acte notarié de Maître Paul Bettingen le 19 février 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 627 du 23 mars 2009.

La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145597, constituée par acte notarié de Maître Paul Bettingen le 24 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 858 du 22 avril 2009.

2. Propriété des Parts Sociales. La Société Absorbante a entièrement libéré le capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune.

La Société Absorbée a entièrement libéré le capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les Sociétés Fusionnantes reconnaissent ici que la société Absorbante est propriétaire de toutes les parts émises par la Société Absorbée ainsi que des droits de vote qui s'y rapportent.

3. Conditions de la Fusion et Réalisation. La Société Absorbante entend fusionner avec la Société Absorbée en absorbant celle-ci selon une procédure de fusion verticale simplifiée conformément à (i) la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise des Sociétés»), en particulier les articles 278 à 280 qui régissent l'acquisition par la Société Absorbante qui détient cent pour cent (100%) des actions, parts sociales et valeurs mobilières qui confèrent les droits de votes attachés de tout le patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, et (ii) les termes et conditions du plan de fusion (les points (i) et (ii), ensemble les «Termes et les Conditions de la Fusion»).

La Fusion sera effective entre les Sociétés Fusionnantes un (1) mois et un (1) jour après la date de publication, conformément à l'article 9 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, de l'acte enregistrant le projet de fusion (la «Date d'Effet»). La Fusion ne sera opposable aux tiers qu'un jour après la publication, conformément à l'article 9 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, du certificat du notaire exigé par l'article 273 (1) de Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés (la «Date de Publication»).

4. Conséquences légales de la Fusion. Lors de la réalisation de la Fusion, tout le patrimoine actif et passif de la Société Absorbée sera transmis à la Société Absorbante de plein droit (transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif), la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ces parts émises seront annulées.

Les créanciers de la Société Absorbée deviendront les Créanciers de la Société Absorbante. La Société Absorbante exécutera tous les contrats et toutes les obligations, de quelque type que ce soit, de la Société Absorbée dans les conditions dans lesquelles ces contrats et obligations se trouvent le jour de la Date d'Effet.

Lorsque la loi l'impose ou lorsque cela est considéré utile ou nécessaire, tout instrument de transfert adéquat sera utilisé par les Société Fusionnantes afin de parfaire le transfert de tout le patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Tous les documents constitutifs ainsi que les registres de parts sociales et autres instruments de la Société Absorbée, tous les accords d'associé relatif à la Société absorbée, ainsi que tous les actes sociétaires et états financiers (avec les annexes et rapports) de la Société Absorbée seront transférés et conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la législation luxembourgeoise. Tous les autres documents sociétaires, fichiers et dossiers (en particulier tous les accords conclus par la Société Absorbée) resteront au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pourvu que l'accès aux documents et aux informations sus mentionnées est garanti à la Société Absorbante à tout moment.

5. Contrepartie au transfert du patrimoine actif et Passif de la Société Absorbée. La Société Absorbée étant entièrement détenue par la Société Absorbante, il n'y a aucune émission de nouvelles parts sociales par la Société Absorbante en contrepartie du transfert du patrimoine actif et passif par la Société Absorbée.

6. Date d'effet de la fusion d'un point de vue comptable. La date d'effet comptable de la fusion à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, du point de vue comptable, est le 1^{er} Octobre 2012 (la «Date d'Effet Comptable»).

La Société Absorbante prendra donc à son compte dans ses livres comptables tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée à leur valeur telle qu'elle était reflétée dans les livres de la Société Absorbée à partir du 1^{er} Octobre 2012 et tous les profits et/ou pertes de la Société Absorbée de l'exercice social de l'année en cours à partir de la Date d'Effet Comptable seront comptabilisés comme des profits et/ ou pertes de la Société Absorbante.

7. L'emploi. Les Sociétés Fusionnantes déclarent que ni la Société Absorbante ni la Société Absorbée n'ont d'employés. La Fusion n'aura donc pas de conséquences pour des employés des Sociétés Fusionnantes.

8. Droits Spéciaux sur la Société Absorbante - Droits de Créanciers. Aucun individu ni organisme ne détient de droits spéciaux à l'égard des Sociétés Fusionnantes.

Les Créanciers des Sociétés Fusionnantes sont informés qu'en vertu de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés ils ont le droit de s'adresser au tribunal luxembourgeois compétent (tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale) afin de demander qu'une garantie soit constituée en leur faveur si la Fusion réduit la valeur de la garantie existante qui a été accordée en leur faveur avant que la fusion ne soit effectuée endéans un délai de deux mois après que la fusion a été complétée.

Les créanciers concernés par la Fusion et qui auraient des questions se rattachant à la Fusion, ainsi que leurs revendications, peuvent les adresser par écrit à l'adresse suivante:

MGP Quantum S.à r.l.

Attn.: Delloula Aouinti

2-8, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

A cette adresse, les créanciers peuvent obtenir, par demande écrite et sans frais, tous les documents et les informations relatives à la Fusion.

9. Avantages Particuliers. Aucun avantage particulier n'a été, ni ne sera accordé en relation avec la Fusion aux membres des conseils d'administration, aux réviseurs internes ou indépendants, des Sociétés Fusionnantes, ou tout autre expert ou conseiller des Sociétés fusionnantes.

10. Impôts. Dès la Date d'Effet, la Société Absorbante paiera tous les impôts, taxes, contributions et évaluations, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires, dues ou à échoir en relation avec les actifs de la Société absorbée.

11. Approbation nécessaire pour l'achèvement de la Fusion. La Fusion n'a pas besoin d'être approuvée par les assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes selon l'Article 279 de la Loi Luxembourgeoise des Sociétés si les conditions suivantes ont été remplies:

(i) La publication du Projet de Fusion prévue par l'article 262 de la Loi Luxembourgeoise des Sociétés sera faite concernant la Société Absorbante et la Société Absorbée au moins un (1) mois avant que la fusion ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnantes;

(ii) Tous les associés de la Société Absorbante sont en droit d'inspecter les documents spécifiques de l'article 267, paragraphe 1) a) b) et c) de la loi luxembourgeoise des Sociétés et inscrit dans la section 10 ci-dessous et peuvent obtenir une copie de celui-ci sans frais au siège social de la Société Absorbante, au moins un (1) mois avant que la fusion ne devienne effective entre les Sociétés Fusionnantes; (iii) Un (1) ou plusieurs des associés représentant au moins 5% de la part du capital souscrit de la Société Absorbante ont le droit, au moins un mois avant que la fusion ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnantes, d'exiger qu'une assemblée générale des associés de la Société Absorbante soit constituée afin de voter l'approbation de la Fusion. La réunion doit être convoquée dans le mois qui suit la demande d'une telle réunion.

12. Documents disponibles au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes. Les documents suivants seront disponibles aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes:

(i) le présent Projet de Fusion;

(ii) les comptes annuels et rapports relatifs de chacune des Sociétés Fusionnantes des trois (3) derniers exercices sociaux; et

(iii) les états financiers intérimaires de la Société Absorbée en date du 31 Mai et les états financiers intérimaires de la Société Absorbante en date du 31 Mai. Les associés des Sociétés Fusionnantes peuvent obtenir, sur demande et gratuitement, des copies de ces documents relatifs à la Fusion.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations dans quelque forme que ce soit, qui seront mis à la charge de la Société Absorbante suite à cet acte, sont estimées s'élever à un montant de neuf cents euros (900,-EUR).

Déclaration

Après avoir été informé par le notaire instrumentant, la partie comparante, représentée de la façon mentionnée ci-dessus, déclare reconnaître que la Fusion sera effectuée selon les règles sur les fusions simplifiées telles qu'énoncées aux articles 278 à 280 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

Le notaire instrumentant, en vertu de l'article 271 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, certifie par la présente l'existence et la légalité des Modalités et des Conditions de la Fusion.

DONT ACTE, le présent acte notarial fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: D.AOUINTI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 Juillet 2012. Relation: LAC/2012/34557. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée au Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 Juillet 2012.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2012095782/288.

(120132004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Thomson Reuters Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 5.631.719.250,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.994.

TR International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.373.772.636,49.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.651.

—
PROJET DE FUSION

In the year two-thousand and twelve, on the eighteenth of July, before us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. "TR International Holdings S.à r.l.", ("TRIHS") a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of three billion three hundred seventy-three million seven hundred seventy-two thousand six hundred thirty-six point forty-nine dollars of the United-States of America (USD 3,373,772,636.49), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.651 (hereinafter referred to as "TRIHS") and incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, of 21 December 2007, published in the Memorial C number 449 of 21 February 2008, which articles of association have been amended for the last time following a deed of Maître Paul Decker of 22 December 2011, published in the Memorial C number 763 of 22 March 2012,

hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of resolutions of the board of managers of TRIHS dated 27 June 2012.

2. "Thomson Reuters Finance S.A." ("TRFS"), a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of five billion six hundred thirty-one million seven hundred nineteen thousand two hundred fifty dollars of the United-States of America (USD 5,631,719,250.-), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 45.994 (hereinafter referred to as "TRFSA") and incorporated following a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, of 13 December 1993, published in the Memorial C number 79 of 2 March 1994, which articles of association have been amended for the last time following a deed of Maître Paul Decker of 26 January 2012, published in the Memorial C number 910 of 6 April 2012,

hereby represented by Nicolas Gauzès, residing in Luxembourg, by virtue of resolutions of the board of managers of "TRFSA" dated 27 June 2012.

Copies of the relevant resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing parties represented as stated hereabove have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the "Merger Proposal"):

1. "TRIHS". "TRIHS" is existing under the name "TR International Holdings S.à r.l." and is a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of three billion three hundred seventy-three million seven hundred seventy-two thousand six hundred thirty-six point forty-nine dollars of the United-States of America (USD

3,373,772,636.49), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.651.

The corporate objects of "TRIHS" are:

- the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests;
- to provide loans and other kinds of financing and grant guarantees or securities in any kind or form to the companies and undertakings forming part of the group of which "TRIHS" is a member;
- to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form;
- to borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments as well as warrants or other share subscription rights;
- to carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The subscribed capital of "TRIHS" is three billion three hundred seventy-three million seven hundred seventy-two thousand six hundred thirty-six point forty-nine dollars of the United-States of America (USD 3,373,772,636.49), divided into one hundred fifty-four thousand nine hundred nine (154,909) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

2. "TRFSA". "TRFSA" is existing under the name "Thomson Reuters Finance S.A." and is a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of five billion six hundred thirty-one million seven hundred nineteen thousand two hundred fifty dollars of the United-States of America (USD 5,631,719,250.-), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 45.994.

The corporate objects of "TRFSA" are:

- to carry on the business of a group finance company and, in connection therewith, "TRFSA" may:
- borrow in any form from group companies or banks and lend money or give credit to any company of the group, without security or upon the security of real or personal property of every description and change, alter or realize upon any loans and re-loan any moneys which may at any time be available for that purpose;
- arrange as agent for the account of other persons or enter into as principal any type of swap transaction or swap derivative transaction, including interest rate and currency swap, caps, collars, floors, forward or futures rate agreements, other national amount transactions, options on any of the foregoing, transactions of a nature similar to any of the foregoing, (including transactions involving indices on equity markets, commodities or other economic indicators); arrange as agent for the account of other persons or enter into, as principal, transactions to hedge any of the foregoing, including exchange-traded or off-exchange futures or options, cash market transactions, purchases and sales of securities and deposits; establish, maintain and operate a financial advisory agency and investment service with respect to such transactions and enter into, assists, or participate in financial, commercial, mercantile, industrial and other transactions, undertakings and businesses of every description and establish, carry on, develop and extend the same or sell, dispose of or otherwise turn the same to account, and co-ordinate the policy and administration of any companies, of which the company is a member or which are in any manner controlled or connected with the company;
- acquire, possess, administer, exploit, alienate, hire-purchase, charter, lease and charge aircraft, engines, spare parts and related equipment and any right to or interest in aircraft and may provide services in the field of aviation;
- acquire:
 - * revenues, derived from the alienation or leasing of the right to use copyrights, patents, designs, secret processes or formulae, trademarks and other analogous property; royalties, including rentals, in respect of motion picture films or for the use of industrial, commercial or scientific equipment as well as relating to the operation of anime or a quarry or of any other extraction of natural resources and other immovable properties;
 - * guarantee or otherwise secure and transfer in the ownership, mortgaging, pledging or other form of encumbrance of the assets as security for the obligation of the company and for the obligations of third parties, with or without consideration, and furthermore give guarantees for claims and debts of companies affiliated with the company; and
 - * give advice relating to any of the subsections above;
 - * to acquire, possess, alienate, administer, develop, lease, let, mortgage or in general encumber real property and any right to or interest in real property;
 - * to participate, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and enterprises of whatever nature and in whatever legal form;
 - * to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio; and
 - * to perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word.

The subscribed capital of "TRFSA" is five billion six hundred thirty-one million seven hundred nineteen thousand two hundred fifty dollars of the United-States of America (USD 5,631,719,250.-) divided into one hundred twelve million six

hundred thirty-four thousand three hundred eighty-five (112,634,385) shares with a par value of fifty dollars (USD 50.-) of the United-States of America per share, all of which are fully paid up.

3. Merger. "TRFSA" contemplates to merge with and absorb its fully controlled subsidiary "TRIHS" (both companies being referred to as "Merging Companies") under the simplified merger procedure (the "Merger") provided for in articles 278 and seq. of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the "Law").

The purpose of the Merger is internal to the group of companies to which the Merging Companies belong and contemplates to simplify the current structure of this group of companies.

4. Date of Effect. The Merger will be realised on the day that "TRFSA" has acknowledged that the Merger has become effective, which will be on or around one calendar month after the day of publication of the present Merger Proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date").

For accounting purposes, the merger shall be deemed effective as from 1 January 2012.

5. Financial Accounts. The last annual accounts for the year ended on 31 December 2011 have been approved by the shareholders' meeting of "TRFSA" on 27 June 2012.

The last annual accounts for the year ended on 31 December 2011 have been approved by the shareholders' meeting of "TRIHS" on 27 June 2012.

6. Assets and Liabilities Contributed. Pursuant to the Merger, all the assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, of "TRIHS" will be contributed, transferred and assigned to "TRFSA". The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date. Assets and liabilities held by "TRIHS" through its Swiss branch will be allocated to the Swiss branch of "TRFSA".

Other than its shares, "TRIHS" has not issued any bonds or other financial instruments.

7. Advantages granted to the Managers or the Auditors. No special advantages are granted to the members of the board of managers or the statutory auditors of the Merging Companies.

8. Mandates granted by "TRIHS". The mandate of the managers and of the auditors of "TRIHS" will automatically cease on the Effective Date and full discharge is hereby granted to the managers and the auditors of "TRIHS" for the duties performed by them.

9. Merger formalities. "TRFSA" or its successor shall itself carry out all formalities including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of "TRIHS" in accordance with article 274 of the Law.

10. "TRIHS" ceases to exist. As a result of the Merger "TRIHS" will cease to exist, without liquidation, as of the Effective Date.

11. Keeping of "TRIHS"'s Documents. All corporate documents, files and records of "TRIHS" shall be kept at the registered office of "TRFSA" for the duration prescribed by law.

12. Issued capital of "TRFSA" following the Merger. The issued capital of "TRFSA" will not be affected by the Merger.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by "TRFSA".

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging companies pursuant to the law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Merging Companies are estimated at six thousand forty hundred sixty euros (6,460.-EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille douze, le dix-huit juillet,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparus:

1. «TR International Holdings S.à r.l.» («TRIHS»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de trois milliards trois cent soixante-treize millions sept cent soixante-douze mille six cent trente-

six virgule quarante-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.373.772.636,49), ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-135.651 (ci-après désignée «TRIHS») et constituée par acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 449 du 21 février 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 763 du 22 mars 2012,

représentée par Nicolas Gauzès, avocat, résidant à Luxembourg en vertu des résolutions du conseil de gérance de TRIHS en date du 27 juin 2012.

2. «Thomson Reuters Finance S.A.» («THFRS»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cinq milliards six cent trente-et-un millions sept cent dix-neuf mille deux cent cinquante dollars des États-Unis d'Amérique (USD 5.631.719.250), ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-45.994 (ci-après désignée «TRFSA») et constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 79 du 2 mars 1994, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, précité, en date du 26 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 910 du 6 avril 2012,

représentée par Nicolas Gauzès, avocat, résidant à Luxembourg en vertu des résolutions du conseil d'administration de TRFSA en date du 27 juin 2012.

Les copies desdites résolutions, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Les comparants représentés comme mentionnés ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet commun de fusion (le «Projet de Fusion») suivant:

1. «TRIHS». «TRIHS» existe sous le nom «TR International Holdings S.à r.l.», et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, de trois milliards trois cent soixante-treize millions sept cent soixante-douze mille six cent trente-six virgule quarante-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.373.772.636,49), ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-135.651.

L'objet social de «TRIHS» est:

- L'acquisition, la détention et la cession de participations dans toutes les sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations;
- accorder des prêts ou toutes autres formes de financement, consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit aux sociétés et entreprises qui font parties du même groupe que la société;
- employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit;
- emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires, ainsi que des bons ou autres droits de souscription d'actions;
- exercer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Le capital souscrit de TRIHS est de trois milliards trois cent soixante-treize millions sept cent soixante-douze mille six cent trente-six virgule quarante-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.373.772.636,49), divisé en cent cinquante-quatre mille neuf cent neuf (154.909) parts sociales sans valeur nominale, chacune étant entièrement libérées.

2. «TRFSA». «TRFSA» existe sous le nom «Thomson Reuters Finance S.A.» et revêt la forme d'une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cinq milliards six cent trente-et-un millions sept cent dix-neuf mille deux cent cinquante dollars des États-Unis d'Amérique (USD 5.631.719.250), ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-45.994.

L'objet social de «TRFSA» est:

- exercer les activités de financement de groupe et en relation avec cette activité:
 - emprunter des fonds sous toute forme de sociétés du groupe ou de banques et accorder des crédits à découvert ou contre des garanties réelles ou personnelles de toute sorte, à toute société du groupe. Changer, modifier, réaliser tout prêt et reprêter tous les fonds qui seront en tout temps disponibles dans ce but;
 - organiser comme agent pour le compte de personnes tierces ou en son nom propre tout type de transactions «swap» ou autres transactions dérivées, incluant des swaps sur les taux d'intérêt et sur les devises, ainsi que les «caps», «collars», «floors», «forward» et «futures» ainsi que d'autres transactions similaires (comportant des transactions basées sur des indices boursiers et autres indicateurs économiques); organiser comme agent pour le compte de personnes tierces ou en son nom propre des transactions d'arbitrage pour les opérations mentionnées ci-dessus et incluant notamment les «options», des «futures» échanges à la bourse ou hors bourse, des opérations de «cash market», l'achat et la vente de titres et de dépôts à établir, maintenir et exploiter une agence de conseils et de services financiers en relation avec les opérations mentionnées ci-dessus; aider ou à participer à des transactions financières commerciales, industrielles, ou

autres transactions, projets, entreprise de toute nature et d'établir, d'exploiter et de développer des entreprises décrites ci-dessus ou bien de les vendre, aliéner ou réaliser, à coordonner la politique générale et l'administration de toute société dans laquelle la présente entreprise détient une participation ou qui est contrôlée par elle;

- acquérir, posséder, administrer, exploiter, aliéner, acheter à crédit, affréter, louer des avions, moteurs, pièces de rechange et autres équipements similaires ainsi que tout droit ou intérêt en rapport avec des avions ou fournir tout service lié à l'aviation;

- acquérir:

* des revenus issus de l'aliénation ou de la location de droits d'auteur, brevets, projets, procédés ou formules secrets, marque ou autre propriété analogue,

* des redevances, y compris des droits de films, des loyers d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques aussi bien qu'en relation avec l'exploitation de mines ou des carrières ou toute autre extraction de ressources naturelles ou autres bien immeuble;

* garantir par hypothèque, gage, ou autres formes de garantie liées aux actifs de la société, les obligations de la société ou les obligations de parties tierces avec ou sans rémunération ainsi que de donner des garanties au sujet de créances et des dettes de sociétés affiliées;

* donner conseil dans les activités mentionnées dans les sous-sections ci-dessus;

* acquérir, posséder, aliéner, administrer, développer, prendre à bail, louer, hypothéquer ou en général, engager des biens réels et tous droits ou intérêts sur ces biens réels;

* prendre des participations de quelque façon que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères de quelque nature ou autre forme légale que ce soit;

* acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, aussi bien que transférer par vente, échange ou autrement, des stocks, actions, bons, obligations, notes et autres garanties de toutes sortes, et posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille;

* exécuter tout ce qui touche à son objet, dans le sens le plus large du terme.

Le capital social de «TRFSA» est de cinq milliards six cent trente-et-un millions sept cent dix-neuf mille deux cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.631.719.250), divisé en cent douze million six cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq (112.634.385) actions d'une valeur nominale de 50 dollars des États-Unis d'Amérique (USD 50,-), chacune étant entièrement libérées.

3. Fusion. «TRFSA» envisage de fusionner et d'absorber sa filiale entièrement contrôlée «TRIHS» (les deux sociétés étant désignées comme «Sociétés Fusionnantes») selon la procédure de la fusion simplifiée (la «Fusion») telle que prévu par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

L'objet de la Fusion est interne au groupe de sociétés auquel les Sociétés Fusionnantes appartiennent et permettra de simplifier la structure actuelle de ce groupe de sociétés.

4. Date d'Effet. La Fusion juridique sera réalisée le jour où «TRFSA» a constaté que la Fusion était effective, lequel sera environ un mois calendaire suivant le jour de la publication du présent Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Date d'Effet»).

Comptablement la fusion sera réputée effective à partir du 1^{er} janvier 2012.

5. Etats Comptables. Les derniers comptes annuels pour l'année sociale clôturée le 31 décembre 2011 ont été approuvés par l'assemblée générale de «TRFSA» le 27 juin 2012.

Les derniers comptes annuels pour l'année sociale clôturée le 31 décembre 2011 ont été approuvés par l'assemblée générale de «TRIHS» le 27 juin 2012.

Conformément à l'article 267 de la Loi, the actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont convenus qu'aucun état comptable intérimaire ne serait requis.

6. Actifs et Passifs apportés. En conséquence de la Fusion, tous les actifs et passifs de «TRIHS», y compris toutes sûretés et privilèges sur ces actifs et passifs, seront apportés, transférés et cédés à «TRFSA».

Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date d'Effet. Les actifs et passifs de «TRIHS» détenus par sa succursale suisse seront alloués à la succursale suisse de «TRFSA».

A part ses actions, «TRIHS» n'a pas émis d'obligation ou d'autres instruments financiers.

7. Avantages accordés aux gérants et aux commissaires aux comptes. Aucun avantage spécial n'a été accordé aux membres du conseil de gérance et aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnantes.

8. Mandat accordé par «TRIHS». Le mandat des gérants et des commissaires aux comptes de «TRIHS» cessera automatiquement à la Date d'Effet et décharge est donnée par les présentes aux gérants et aux commissaires aux comptes de «TRIHS» pour l'accomplissement de leur mandat.

9. Formalités de fusion. «TRFSA» pourra elle-même effectuer toutes les formalités y compris toutes annonces telles que prévues par la loi, qui seront nécessaires ou utiles pour permettre et réaliser la Fusion ainsi que le transfert ou la cession des actifs et passifs de «TRIHS» conformément à l'article 274 de la loi.

10. «TRIHS» cessera d'exister. En conséquence de la Fusion, «TRIHS» cessera d'exister, sans liquidation, à compter de la Date d'Effet.

11. Conservation des documents de «TRIHS». Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de TRIHS seront conservés au siège social de TRFSA pour la durée prévue par la loi.

12. Capital social de «TRFSA» après la Fusion. Le capital social de TRFSA ne sera pas affecté par la fusion.

13. Frais. Les frais, coûts et honoraires résultant de la fusion seront à la charge de «TRFSA».

Le notaire instrumentant certifie par la présente l'existence et la légalité du projet de fusion et de tous actes documents incombant aux Sociétés Fusionnantes en vertu de la loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par les Sociétés Fusionnantes en raison du présent acte sont évalués à six mille quatre cent soixante euros (6.460,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N.GAUZÈS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 Juillet 2012. Relation: LAC/2012/34556. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 Juillet 2012.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2012095795/290.

(120132009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

CP Machinery Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.537.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CPEChina Fund, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner, CITIC PE Associates, L.P.,

here represented by Annick Braquet, private employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. It is the sole Partner (the Sole Partner) of CP Machinery Limited S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 169.537 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 15, 2012, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of THREE MILLION FIVE HUNDRED AND NINETY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 3,597,500.-) in order to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) each, to THREE MILLION SIX HUNDRED AND TEN THOUSAND EURO (EUR 3,610,000.-) by way of the issue of three million five hundred and ninety-seven thousand five hundred

(3,597,500) new shares with a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) each, in registered form and having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to the share capital increase specified in item 1. above, and payment by way of a contribution in cash;

3. Amendment to article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase adopted under item 1. above;

4. Miscellaneous.

III. The Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of THREE MILLION FIVE HUNDRED AND NINETY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 3,597,500.-) in order to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) each, to THREE MILLION SIX HUNDRED AND TEN THOUSAND EURO (EUR 3,610,000.-) by way of the issue of three million five hundred and ninety-seven thousand five hundred (3,597,500) new shares with a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) each, in registered form and having the same rights and obligations as the existing shares;

Subscription - Payment

The Sole Partner, represented as stated above, declares that it subscribes for the newly issued shares of the Company, in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by a contribution in cash amounting to THIRTY-SIX MILLION EIGHTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 36,087,500.-) which will be allocated as follows:

(i) an amount equal to THREE MILLION FIVE HUNDRED AND NINETYSEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 3,597,500.-) to the nominal share capital of the Company; and

(ii) an amount equal to THIRTY-TWO MILLION FOUR HUNDRED AND NINETY THOUSAND EURO (EUR 32,490,000.-) to the share premium account of the Company.

Second resolution

In order to reflect the preceding resolution, the sole Partner resolves to amend article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth all read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at three million six hundred and ten thousand Euro (EUR 3,610,000.-), divided into three million six hundred and ten thousand (3,610,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CPEChina Fund, L.P., ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman, représenté par CITIC PE Associates, L.P., son représentant légal,

ici représentée par Mme Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. elle est l'associé unique (l'Associé Unique) de CP Machinery Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé à Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2012.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 3.597.500.-), afin de porter le capital social de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, à TROIS MILLIONS SIX CENT DIX MILLE EUROS (EUR 3.610.000.-) par l'émission de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (3.597.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, sous forme nominative et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus et libération par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 3.597.500.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, à TROIS MILLIONS SIX CENT DIX MILLE EUROS (EUR 3.610.000.-) par l'émission de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (3.597.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, sous forme nominative et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises par la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de TRENTE-SIX MILLIONS CENT MILLE EUROS (EUR 36.100.000.-) qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 3.597.500.-) au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de TRENTE-DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 32.490.000.-) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions six cent dix mille euros (EUR 3.610.000.-), représenté par trois millions six cent dix mille (3.610.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29805. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080173/133.

(120114400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

In Tempo by Luc Leroi, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.682.076,00.

Siège social: L-8460 Eischen, 13A, rue de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 145.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour In Tempo by Luc Leroi

Référence de publication: 2012081258/10.

(120115462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Advent Stoco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.980.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

STOKO CAYMAN LIMITED, a limited liability company organized under the laws of Cayman Islands, with registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy, given in Boston on 25 June 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ADVENT STOCO HOLDING S.à r.l. (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 125.980, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C"), dated 7 June 2007, number 1090, page 52312 and whose by laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 May 2007, published in the Memorial C dated 3 October 2007, number 2177, page 104488.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof, the present notarial deed was prepared in Belvaux, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«STOKO CAYMAN LIMITED», une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Cayman, ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du 25 juin 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de «ADVENT STOCO HOLDING S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.980, constituée suivant acte notarié en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 juin 2007, numéro 1090, page 52312 (le «Mémorial C») et dont les statuts ont été amendés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 octobre 2007, numéro 2177, page 104488.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Belvaux, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8682. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012080983/99.

(120114537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Intal Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 145.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081268/9.

(120115203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

InfraRev Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.020.200,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 168.171.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081259/11.

(120114608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Interact Climate Change Facility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Interact Climate Change Facility S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012081260/11.

(120114491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Industrial Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012081265/10.

(120114959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

NIC Netherlands Investment Corp GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 140.760.

En date du 4 juillet 2012, suite à la démission de la société GEEVESTON VENTURES CORP. de son mandat de gérant, l'associé unique a comme nommé gérant de la société, avec pouvoir de signature unique, pour une durée indéterminée,

Monsieur Serge Camille TERRIER, né le 16 novembre 1938 à Annecy (France), domicilié à Ch-1005 Lausanne, 23a, avenue du Léman.

Référence de publication: 2012081383/12.

(120114630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Advent Stoco Investment S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.694.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

ADVENT STOCO HOLDING S.à r.l. (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 125.980,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 June 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ADVENT STOCO INVESTMENT S.à r.l. (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127.694, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 2 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C"), dated 28 June 2007, number 1304, page 62572 and whose by laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 July 2008, published in the Memorial C dated 5 September 2008, number 2161, page 103708.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Belvaux, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

“ADVENT STOCO HOLDING S.à r.l.” (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.980,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 28 juin 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de “ADVENT STOCO INVESTMENT S.à r.l.” (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.694, constituée suivant acte notarié en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 juin 2007, numéro 1304, page 62572 (le “Mémorial C”) et dont les statuts ont été amendés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 septembre 2008, numéro 2161, page 103708.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la “Loi de 1915”).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Belvaux, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8684. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012080984/101.

(120114555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Innobike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 122.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012081267/10.

(120114922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Integra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 78.624.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081269/9.

(120115654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

International Business Machines of Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 18.746.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 d'International Business Machines of Belgium, société de droit étranger,
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Pour IBM Belgium Financial Services Company

Référence de publication: 2012081271/13.

(120114784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Invest 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 37.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012081274/10.

(120114923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.635.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 107.523.

Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2011 déposé le 18/06/2012 enregistré sous la référence L120100227

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081411/12.

(120114789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

ION International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ION International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012081275/11.

(120115201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

IP Network International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 114.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081276/9.

(120115515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Irama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081278/9.

(120114739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Nice Living, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.807.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 05 juillet 2012

Résolution

Monsieur Lucien VOET étant décédé, Monsieur Mario CASTRO, né le 02/02/1963 à Lisbonne (Portugal), demeurant professionnellement au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Community Link SA, administrateur unique de la société Nice Living SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081384/13.

(120114684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

JbIT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1915 Luxembourg, 32A, rue Henri Lamormesnil.

R.C.S. Luxembourg B 139.147.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081284/10.

(120115044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Jado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6673 Mertert, 43, Cité Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 54.704.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081285/9.

(120115012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Jalynn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 131, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 85.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012081286/10.

(120115100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Jefferson Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.806.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081287/9.

(120115312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.007.025,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.459.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession en date du 1^{er} août 2011, l'associé de la société, Monsieur Philip Walker, a cédé les trente (30) parts sociales ordinaires B qu'il détenait dans la Société à OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012081399/16.

(120114791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Foodco Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 169.212.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of June.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Foodco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of ten million twelve thousand and five hundred euro (EUR 10,012,500.-), with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.792 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 June 2012,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Foodco Debt S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.212, and incorporated following a deed of the undersigned notary, of 30 May 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred twenty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 526,250.-) so as to raise it from its current amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) to five hundred sixty-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 561,250.-).

2. To issue five hundred twenty-six thousand two hundred and fifty (526,250) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in an aggregate amount of four million seven hundred thirty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,736,250.-) by Foodco S.à r.l., and to accept payment in full for such new shares by contributions in cash and in kind.

4. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. To amend the signatory powers of the Company.

6. To amend article 14 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above amendment of the signatory powers.

7. To appoint an additional Class A Manager.

8. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred twenty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 526,250.) so as to raise it from its current amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) to five hundred sixty-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 561,250.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue five hundred twenty-six thousand two hundred and fifty (526,250) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above declared to subscribe for five hundred twenty-six thousand two hundred and fifty (526,250) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of an aggregate share premium of four million seven hundred thirty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,736,250.-) and to fully pay in for such new shares by:

1. A contribution in kind consisting of five hundred (500) shares of Telefood S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.045 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to one thousand two hundred and fifty (1,250) new shares, to be issued with a total share premium of eleven thousand two hundred and fifty euro (EUR 11,250.-)."

The Report, after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

2. A contribution in cash in an amount of five million two hundred and fifty thousand euro (EUR 5,250,000.-). The amount of five million two hundred and fifty thousand euro (EUR 5,250,000) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the five hundred twenty-six thousand two hundred and fifty (526,250) new shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at five hundred sixty-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 561,250.-) represented by five hundred sixty-one thousand two hundred and fifty (561,250) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend the signatory powers of the Company.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to amend article 14 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolution. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 14.** The Company will be bound by the signatures of any two managers, acting jointly, one of them being one Class A Manager if one or more Class A Managers have been appointed, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory power shall have been delegated by the board of managers"

Seventh resolution

The Shareholder resolved to appoint with immediate effect and for an unlimited duration the following person as additional Class A Manager:

- Mr Eddy PERRIER, private employee, born on 5 July 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de juin.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Foodco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de dix millions douze mille cinq cents euros (EUR 10.012.500.-), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.792 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 juin 2012,

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Foodco Debt S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 30 mai 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq cent vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 526.250,-), pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) à cinq cent soixante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 561.250,-).

2. Émission de cinq cent vingt-six mille deux cent cinquante (526.250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission pour un montant total cumulé de quatre millions sept cent trente-six mille deux cent cinquante euros (EUR 4.736.250,-) par Foodco S.à r.l., et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par des apports en numéraire et en nature.

4. Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Modification des pouvoirs de signature de la Société.

6. Modification de l'article 14 des statuts de la Société afin de refléter la modification des pouvoirs de signature.

7. Nomination d'un Gérant de Classe A supplémentaire.

8. Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 526.250,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) à cinq cent soixante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 561.250,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinq cent vingt-six mille deux cent cinquante (526.250) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite à comparu l'Associé, représenté comme ci-dessus indiqué, a déclaré souscrire cinq cent vingt-six mille deux cent cinquante (526.250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions sept cent trente-six mille deux cent cinquante euros (EUR 4.736.250,-), et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par:

1. Un apport en nature de cinq cents (500) parts sociales de Telefood S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 119.045 (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a de plus déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales à émettre avec une prime d'émission de onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250,-).»

Le Rapport, après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

2. Un apport en numéraire d'un montant de cinq millions deux cent cinquante mille euros (EUR 5.250.000,-). Le montant de cinq millions deux cent cinquante mille euros (EUR 5.250.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinq cent vingt-six mille deux cent cinquante (526.250) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cinq cent soixante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 561.250,-) représenté par cinq cent soixante et un mille deux cent cinquante (561.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de changer les pouvoirs de signature de la Société.

Sixième résolution

L'Associé a décidé d'amender l'article 14 des statuts de la Société afin de refléter la modification ci-dessus. Ledit article sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 14.** La Société sera engagée par les signatures de deux gérants, agissant conjointement, l'un d'entre eux étant un Gérant de Classe A, si un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ont été nommés, ainsi que par la signature conjointe ou unique de toute personne ou personnes à qui des pouvoirs spécifiques auront été délégués par le conseil de gérance.»

Septième résolution

L'Associé a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée la personne suivante comme Gérant de Classe A supplémentaire:

- Monsieur Eddy PERRIER, employé privé, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France, avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2012. LAC/2012/28927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081184/212.

(120114533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Luxcellence Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxcellence Management Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012081306/11.

(120115505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

FACT Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.863.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- La Société F.A.C.T. SECURITY, société privée à responsabilité limitée de droit belge, avec siège social à B-1300 Limal, 19, rue de la Station, inscrite au registre de commerce de Nivelles sous le numéro 81.325, numéro d'entreprise 0457.632.142,

ici représentée par son gérant la société SPRL FACT GROUP elle même représentée par Monsieur Yves BASTIN, demeurant à B-1300 Wavre, 28, Laie aux Faons,

2.- La société SPORTLINE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-9519 Wiltz, 2A, route d'Ettelbruck, inscrite au Registre de commerce et sociétés de Luxembourg, sous le numéro B.99.653,

ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Jean-Luc HANNOSSET de MOXHE, demeurant à L-9515 Wiltz, 26, rue Grand Duchesse Charlotte,

Lesquelles comparantes telles que représentées ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «FACT Security S.à.r.l.»

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Livange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la surveillance et le gardiennage de biens mobiliers et immobiliers.

En général, la Société pourra faire toutes opérations industrielles commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- La société F.A.C.T SECURITY, prénommée, quatre-vingts parts	80
2.- La société SPORTLINE S.A., prénommée, vingt parts	20
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.060,-!.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-3378 Livange, Zoning Industriel, rue de Bettembourg,
- 2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:

- gérant technique: Monsieur Yves BASTIN, indépendant, né à Chimay (Belgique), le 16 juillet 1967, demeurant à B-1300 Wavre, 28, Laie aux Faons,

- gérant administratif: La société SPORTLINE S.A., représentée par son administrateur délégué, Monsieur Jean-Luc HANNOSSET de MOXHE, administrateur de société, né à Liège (Belgique), le 24 juin 1957, demeurant à L-9515 Wiltz, 26, rue Grand Duchesse Charlotte.

3.- Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature isolée du gérant technique pour toute opération ne dépassant pas 5.000,-EUR. Au-delà de cette somme la signature conjointe des gérants technique et administratif est requise.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bastin, Hannosset de Moxhe, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juin 2012. Relation: LAC/2012/28281. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081188/112.

(120114517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Jokeras Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.745.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081289/10.

(120115602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Molson Coors Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.684.

Il résulte des résolutions de l'associé unique tenues en date du 25 juin 2012 que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de catégorie A à compter du 25 juin 2012:

- Monsieur Wessel Cornelius Booyen, né le 19 mai 1976 à Johannesburg, en Afrique du Sud, et ayant pour adresse professionnelle 137, High Street, Burton on Trent, DE14 1JZ England, Royaume-Uni.

2. Nomination du Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à compter du 25 juin 2012:

- Monsieur Stewart Fraser Glendinning, né le 23 avril 1965 à Harare, au Zimbabwe, et ayant pour adresse professionnelle 137, High Street, Burton on Trent DE14 1JZ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012081366/20.

(120114752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Kg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081294/10.

(120114927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Kabros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 53, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 143.892.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081298/10.

(120115374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Kiggen Chauffages Sanitaires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 53, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 64.042.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081300/10.

(120115376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Lemans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.302.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 3 juillet, 2012. Signature.

Référence de publication: 2012081304/10.

(120114520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**Actadia S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxadis S.à r.l.).**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 310, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 juillet 2012.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2012081320/14.

(120114794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Les Trois Effe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.096.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES TROIS EFFE S.A.

Référence de publication: 2012081311/10.

(120114988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Lexano Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.656.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081312/9.

(120115313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Los Rincones S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 154.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081314/10.

(120115221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Luxeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081321/9.

(120115229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

OCM Luxembourg Stilo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.916,08.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.455.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession en date du 1^{er} août 2011, l'associé de la société, Monsieur Philip Walker, a cédé les trente-deux (32) parts sociales ordinaires B qu'il détenait dans la Société à OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Stilo Investment S.à r.l.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012081400/16.

(120114798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Quifel International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.332.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 July 2012.

Quifel International Group S.A

Miguel Pais Do Amaral / Johannes de Zwart / Martinus Cornelius Johannes

Manager A / Manager B / Manager B

Référence de publication: 2012081452/13.

(120115558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Falco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 169.867.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-et-un juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

La société «SEVEN 23 S.R.L.», avec siège social établi à Via Pietro Paleocapa 6 à 20100 MILANO (MI) - Italie, ici représentée par Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à L-3912 MONDERCANGE, 19, rue des Champs, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FALCO INVESTMENTS S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille euros (550.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros et cinquante cents (5,50 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté à un million et soixante-dix mille d'euros (1.070.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq euros et cinquante cents (5,50 EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Dans le cas où il existe des emprunts convertibles et nonobstant toutes dispositions contraires dans les statuts, le capital social de la société ne pourra être modifié qu'avec l'accord des détenteurs des obligations convertibles.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième lundi du mois de novembre à 14:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin deux mille treize.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille treize.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'actionnaire unique prénommé, déclare souscrire les cent mille (100.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent cinquante mille euros (550.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de mille sept cent quatre-vingt euros (1.780,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire.

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représenté comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale et a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la société, leur mandat expirant en 2017:
 - a) Monsieur Roger CAURLA, prénommé, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant à L-3912 MONDERCANGE, 19, rue des Champs.
 - b) Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant à B-6741 VANCE, 8, rue du Stade.
 - c) Monsieur Alain VASSEUR consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant à L-8277 HOLZEM, 3, rue de Mamer.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira en 2017:

La société anonyme «TRIPLE A CONSULTING», et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel. (R.C.S. Luxembourg N° B 61.417)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29680. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081189/150.

(120114583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Protec MBV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.754.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PROTEC MBV Sàrl

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012081421/12.

(120114747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Luxeor Information S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081323/9.

(120114505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A.

Référence de publication: 2012081324/11.

(120114763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Luxroom Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7513 Mersch, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.727.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081325/10.

(120115416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

M.R.I. Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081326/9.

(120114779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.